

Etaient présents :

- Mme Hauteceur, directrice
- Mme Demuys, adjointe à l'enseignement
- Mme Jardri, Mme Batista, Mme Mouney, Mme Lothe, Mme Tarel, Mme Fontaine, Mme Lecocq, Mme Makusa, Mme Monteny, Mme Kolasniewski, Mme Quenez, Mme Fall, Mme Roché, Mme Nicolas, Mme Planté, Mme Deroo, enseignantes
- Mme Bosser, Mme Vandebosse, Mme Devochelle, AESH
- Mme ATSEM, Samira Djallal et Isabelle Speter
- Mme Gousseau, M. Houbron, M. Alonso, Mme Coppin, Mme Thomas, Mme Michaud, Mme Plume, M ; mathon, Mme Willems, Mme Bosse, Mme Dekeyser, Mme Le Rouvillois, représentants des parents d'élèves

Etaient excusés :

Mme le Maire, Mme L'Inspectrice, M. Vanmarcke.

1. Présentation :

- Des représentants des parents d'élèves

CANDIDATS PROCLAMÉS ÉLUS
TITULAIRES-SUPPLÉANTS

• Nom Prénom	• Liste	• Qualité
GOUSSEAU Audrey	APE	Parent d'élève
HOUBRON Jean Pierre	"	"
ALONSO Alex	"	"
COPPIN Dominique	"	"
THOMAS Emilie	"	"
MICHAUD Emilie	"	"
PLUME Bénédicte	"	"
VANMARCKE Jean-Yves	"	"
MATHON Julien	"	"
VERMEULEN Celine	"	"
COUONNIER Thibaut	"	"
FOUQUET Sabrina	"	"
WILLEMS Ewendeline	"	"
ROHART Héloïse	"	"
BOSSE Alexandra	"	"
DEKEYSER Marine	"	"
HERNO Caroline	"	"
TRAUNAT Yoan	"	"
LE ROUVILLOIS Florence	"	"

- Une copie du procès-verbal est affichée dans un lieu facilement accessible au public.
- Une copie du procès-verbal est conservée dans l'école.

Fait à St André, le 11/11/19.

Mme Hautecoeur présente la liste des représentants des parents d'élèves de l'école, élus pour cette nouvelle année scolaire. Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2019. Une seule liste d'association locale non affiliée a été présentée, réunissant 19 candidats pour les 32 sièges disponibles, dont 16 titulaires et 3 suppléants. On notera un taux de participation plus faible cette année, avec 32.3 %. Cela peut s'expliquer par l'absence du 2^e bulletin de vote dans un certain nombre d'enveloppes de matériel électoral distribué aux familles. La redistribution d'un deuxième bulletin via les cahiers de liaison et l'ouverture du bureau de vote étalée sur toute la journée du 11 octobre au moment des ouvertures de grille n'a pas permis d'atteindre le taux de participation habituel, autour des 40%. La possibilité à l'avenir de ne procéder qu'à un mode de vote par correspondance étant validée par le conseil d'école, Mme Hautecoeur invite les parents d'élèves à se joindre à l'école pour assurer la mise sous enveloppe du matériel électoral et sa distribution.

Mme Hautecoeur rappelle le rôle du conseil d'école qui se réunit une fois par trimestre avec tous les représentants de la communauté éducative pour donner son avis sur les principales questions de la vie scolaire. Les points d'échange et de questionnement qui concernent la restauration et les travaux sont plus spécifiquement traités lors des commissions dédiées. Mme Demuys n'a, à ce jour, pas de dates arrêtées concernant les prochaines commissions à transmettre au conseil. Elle fait part de ses interrogations quant à l'existence d'une commission travaux dont il n'y a pas de traces en mairie. Cette commission n'a pas été réunie l'année scolaire dernière au grand regret des représentants de parents d'élèves. M. Monteny, directeur des services techniques de la ville, avait été missionné pour faire le point sur l'état d'avancée des travaux aux Peupliers lors du dernier conseil d'école 2018/2019. Malheureusement retenu, c'est Mme Demuys qui avait présenté au conseil un compte rendu de la situation.

- **De l'équipe éducative :**

Mme Hautecoeur présente ensuite l'équipe enseignante :

Enseignants:	Niveau(x)
Mathilde Jardri	PS/MS
Sandra Batista	PS/MS
Anne Mouney	PS/MS
Cécile Lothe	GS
Cécile Tarel	GS
Françoise Lecocq	CP
Caroline Fontaine	CP
Valérie Makusa	CE1
Valérie Monteny	CE1
Stéphanie Quenez	CE2
Emilie Kolasniewski (le lundi et le mardi)	CE2
José Magniez (le jeudi et le vendredi)	
Sophie Fall	CM1
Caroline Roché	CM1
Sandrine Nicolas	CM2
Anne Cécile Planté	CM2
Odile Deroo	ULIS
Gaëlle Hautecoeur	Direction

L'équipe éducative compte également :

- Pour l'équipe des ATSEM :
 - Pour les classes de GS : Mme Céline Quinart ainsi que Mélanie Ferreira (contrat CCAS sur poste mission ATSEM)
 - Mmes Samira Djallal, Isabelle Speter et Harivelo Burel pour les classes de PS/MS
- Des intervenantes en contrats aidés par le biais du CCAS : Mme Christine Deregnaucourt qui intervient au niveau de la sécurité aux abords de l'école et également avec des groupes d'enfants en ateliers jeux pendant le temps scolaire ; Mme Stéphanie Santangelo qui intervient en renfort pour le bureau (pointage des présences)

pour la cantine, téléphone, ouverture des portes, copie et distribution de documents), et apporte une aide ponctuelle aux enseignantes selon les besoins et les demandes. Mme Clotilde Vandewelde-Petit remplacera Mélanie à la fin de son contrat au mois de mars prochain et intervient d'ores et déjà en maternelle aux côtés des enseignantes et des ATSEM.

- Une intervenante en contrat mairie (Association CAP), en gestion des bibliothèques (maternelle et élémentaire) : Marie Dominique Lamotte
- Des auxiliaires de vie scolaire, AESH, intervenant dans le cadre du suivi de 8 élèves en situation de handicap :
 - Mme Nancy Bossier en ULIS
 - Mme Marie Hélène Devochelle
 - Mme Christelle Vandebos
 - Mme Yvette Mathio
 - Mme Karima Talbi
 - M. Zechnini Benyounes
- Un intervenant sportif mis à disposition de l'école par la commune : M. Jean Michel Luysch.
- Mme Virgine Esposito, intervenante en musique, mise à disposition par la commune et l'école de Musique
- L'école accueille également de manière ponctuelle Mme Brenne, ex-enseignante de l'école à la retraite et M. Lemel, bénévole de l'Association Lire et Faire Lire, dans le cadre d'ateliers lecture pour les maternels.

L'école bénéficie de l'aide du RASED, réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, avec Mme Marion Ghoris, maîtresse E et M. Laurent Lefebvre, psychologue scolaire. Ils peuvent intervenir auprès d'enfants signalés par les enseignants et couvrent également le secteur de Wambrechies et certaines écoles de Lambersart.

2. Effectifs et répartition des classes :

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)					Agrégation par	Niveau ▼
Cycle	Niveau	Classes	Effectifs Hors ULIS (1)	Effectifs ULIS (2)	Effectifs totaux (1) + (2)	
CYCLE I	PETITE SECTION	PS MS 1 Batista	14	0	14	
		PS MS 2 Jardri	15	0	15	
		PS MS Mouney	13	0	13	
		TOTAL DU NIVEAU	42	0	42	
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS MS 1 Batista	14	0	14	
		PS MS 2 Jardri	14	0	14	
		PS MS Mouney	15	0	15	
		TOTAL DU NIVEAU	43	0	43	
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS 1 Lothe	23	0	23	
		GS 2 Tarel	24	0	24	
		TOTAL DU NIVEAU	47	0	47	
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	CP1 Fontaine	24	2	26	
		CP 2 Lecocq	24	2	26	
		TOTAL DU NIVEAU	48	4	52	
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1 1 Makusa	27	1	28	
		CE1 2 Monteny	26	1	27	
		TOTAL DU NIVEAU	53	2	55	
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE2 1 Kolasniewski	26	1	27	
		CE2 2 Quenez	24	4	28	
		TOTAL DU NIVEAU	50	5	55	
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1 1 Fall	28	2	30	
		CM1 2 Roché	27	2	29	
		TOTAL DU NIVEAU	55	4	59	
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM2 1 Nicolas	24	0	24	
		CM2 2 Planté	25	1	26	
		TOTAL DU NIVEAU	49	1	50	
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			387	16	403	

Pour information
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE 0

Élèves répartis par regroupement

Regroupement	Dispositif(s)	Effectifs
ULIS Deroo	ULIS ECOLE	15

3. Organisation de la semaine scolaire :

Les 24 heures d'enseignement obligatoires sont réparties sur 4 journées, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 avec un temps d'accueil le matin dès 8h20 et l'après-midi dès 13h20.

En plus de ces heures d'enseignement obligatoires, certains enfants peuvent bénéficier des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), avec l'accord de leur famille. Ces activités sont spécifiquement dédiées au développement des compétences liées à la maîtrise du langage et à la lecture. Leur organisation générale est décidée en conseil des maîtres et arrêtée par Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale. Ainsi, débutées en deuxième période, ces heures sont réparties en fonction des enseignants soit deux fois trente minutes sur le temps du midi de 11h30 à 12h00 soit une heure après la classe de 16h30 à 17h30.

Dans le cadre du dispositif ELCO, enseignement des langues et cultures d'origine, des heures d'enseignement de la langue arabe sont dispensées aux élèves qui en avaient fait la demande au printemps dernier. Sur les 18 élèves demandeurs, 13 ont confirmé leur participation au cours proposés les jeudis soir de 16h30 à 18h en salle 18 du bâtiment élémentaire. Cet enseignement est dispensé par Mme Sara Messaoudi, institutrice missionnée par l'ambassade de la République algérienne et en accord avec le ministère de l'Education Nationale.

4. L'école inclusive :



Depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, tout est mis en œuvre pour améliorer les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap. L'objectif est de garantir à chaque enfant de la République les mêmes accès à l'éducation et de s'adapter au mieux aux différentes situations. Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires a quasiment triplé et le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine a été multiplié par 6.

Les élèves en situation de handicap peuvent être scolarisés dans un établissement médico-social, dans une unité locale d'inclusion scolaire (ULIS), comme c'est le cas à l'école des Peupliers depuis la rentrée 2016, ou individuellement dans un établissement scolaire du 1^{er} ou du 2nd degré, sans ou avec l'aide d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH). L'école des Peupliers accueille ainsi actuellement 23 élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH (Maison départementale du Handicap).

Ainsi le gouvernement a mis en place le service de l'école inclusive avec de nouvelles mesures concrètes mises en pratique dès cette rentrée 2019 :

- Instituer un service de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec notamment la création des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Les PIAL ont pour but d'assurer une nouvelle forme d'organisation pour faciliter la gestion des personnels d'accompagnement humain, plus réactive et plus qualitative. L'école des Peupliers est rattachée au PIAL du collège Yvonne Abbas de La Madeleine (anciennement Flandre) qui regroupe des écoles St André Lez Lille, La Madeleine, Wambrechies et Marquette Lez Lille.
- Mieux accueillir les parents et les élèves et simplifier les démarches
- Former et accompagner les enseignants
- Professionnaliser les accompagnants d'élèves en situation de handicap
- S'adapter aux besoins particuliers des élèves
- Structurer la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social
- Et enfin Piloter et évaluer le déploiement de ces mesures.

2022 : UNE ÉCOLE PLEINEMENT INCLUSIVE

2017-2019 : un effort redoublé pour accueillir toujours plus d'enfants accompagnés à l'école

Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire



x2
2 fois plus d'élèves en situation de handicap scolarisés depuis 2006

Évolution du nombre d'accompagnants



x5
5 fois plus d'accompagnants depuis 2006

2019-2022 : création d'un grand service public pour prendre en charge sans délai les élèves

Les Pial (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) mettent en réseau les écoles et les accompagnants



Avec ou sans notification MDPH, votre enfant est accueilli sans délai.

Déploiement jusqu'en 2022

OBJECTIFS :

- ✓ Meilleure continuité primaire-collège-lycée
- ✓ Meilleure implication des accompagnants au sein de l'équipe éducative
- ✓ Meilleure coordination professeurs-accompagnants
- ✓ Meilleure réponse aux besoins éducatifs de chaque élève, en lien avec son handicap
- ✓ Accompagnement continu sur les temps scolaire et périscolaire



Améliorer la formation et les conditions de travail des accompagnants

AVANT 2017

46% d'emplois précaires
2% d'emplois à temps complet

À LA RENTRÉE 2020

- ✓ 80 000 emplois pérennes
- ✓ CDD de 3 ans renouvelable 1 fois, puis possibilité de CDI
- ✓ Contrats de travail à temps plein (35h/sem.)
- ✓ Formation initiale de 60 heures
- ✓ Service de gestion dédié dans chaque rectorat

5. Évaluations CP et CE1 :

Les évaluations nationales dans les classes de CP et de CE1 ont été reconduites cette année. Elles ont eu lieu lors de la deuxième quinzaine de septembre. Elles permettent de donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser. Une note d'information a été distribuée aux familles à la rentrée :

DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CP

QUI ?
Tous les élèves de CP

POURQUOI ?
Aider les enseignants à choisir la démarche adaptée à la réussite de chaque élève

QUAND ?
En septembre

COMMENT ?
sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)

La passation se déroule en 5 séances non consécutives

FRANÇAIS

3 séances de 10 minutes*

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des mots, des phrases, des textes à l'oral
- ✓ Identifier des lettres de l'alphabet

MATHÉMATIQUES

2 séances de 11 minutes*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 10
- ✓ Identifier des formes
- ✓ Résoudre des problèmes

* Temps de travail effectif de l'élève

Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application. La correction est automatisée.

Résultats

Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

ET APRÈS ?

Un point d'étape est prévu en milieu de CP pour apprécier la progression de chaque élève.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Juin 2019

DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CE1

QUI ?
Tous les élèves de CE1

POURQUOI ?
Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

QUAND ?
En septembre

COMMENT ?
sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)

La passation se compose de 4 séances non consécutives et de 2 épreuves individuelles

FRANÇAIS

2 séances collectives de 12 minutes et 2 épreuves individuelles de 1 minute*

- ✓ Comprendre des mots et des phrases à l'oral
- ✓ Comprendre des phrases et des textes à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots

MATHÉMATIQUES

2 séances de 15 minutes*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 100
- ✓ Calculer en ligne et mentalement
- ✓ Résoudre des problèmes par le calcul
- ✓ Identifier des formes

* Temps de travail effectif de l'élève

Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application. La correction est automatisée.

Résultats

Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

Accompagnement

Le professeur adapte son enseignement :
- travail en petit groupe
- ou aide individualisée
- pendant la classe ou en dehors*
* avec l'accord des parents

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Juin 2019

Ces évaluations contribuent également à recueillir localement des éléments pour mieux accompagner les équipes. Dans ce cadre, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a organisé, lors de cette rentrée 2019, des visites dans les classes de GS de CP et de CE1 pour y observer les pratiques pédagogiques. Un retour de ces observations permettra ensuite de replacer avec les professeurs les pratiques observées dans une perspective d'analyse, pour valoriser celles qui sont efficaces, identifier les marges de progrès et déterminer les évolutions attendues.

Ainsi l'équipe de l'inspection de Lille Lambersart est venue le vendredi 18 octobre en observation dans les classes de CP et CE1 de l'école. Un premier échange avec les conseillers pédagogiques a mis en avant :

- L'organisation d'un accueil bienveillant au sein des classes, les élèves évoluent dans une sécurité affective certaine tout en développant leur autonomie
- L'aménagement des espaces à l'intérieur des classes, avec des coins spécifiques dédiés aux apprentissages et favorisant l'interaction entre les élèves
- L'harmonisation des méthodes en lecture et en mathématiques.

Les échanges ont aussi porté sur le choix de la nouvelle méthode commune de mathématique choisie par l'équipe qui nécessitera de faire un point d'étape pour apprécier les points forts et les points faibles de ces nouvelles pratiques. Le travail d'équipe entamé les années précédentes autour du langage oral et du vocabulaire est à poursuivre et prolonger dans le cadre du réinvestissement en production d'écrit. Enfin, l'équipe doit poursuivre son action afin de s'adapter toujours mieux aux différents rythmes d'apprentissage, suivre et aider les plus fragiles tout en permettant à ceux qui en ont besoin d'avancer plus vite.

6. Vote du règlement intérieur :

Les deux précédentes versions du règlement de l'école des Peupliers, une pour la maternelle et une pour l'élémentaire, ont été réunies en une seule et même version avec proposition de quelques modifications ou ajouts :

Concernant le point « scolarisation et la fréquentation »:

Tout enfant âgé de trois ans est accueilli à l'école si ses responsables légaux en font la demande. La scolarisation et l'admission des enfants de moins de trois ans (deux ans révolus) est possible dans la limite des places disponibles. L'obligation d'instruction dès 3 ans entraîne également une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. Toutefois, des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi, à la demande des responsables légaux et sur avis du directeur et de l'équipe pédagogique, validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

(...)

Un avis négatif sera donné à toute demande d'autorisation d'absence pour partir en vacances pendant les périodes scolaires. Toute demi-journée d'absence non justifiée sera signifiée comme telle dans le cahier d'appel de l'enseignant. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, celles-ci seront reportées et notifiées dans le livret scolaire de l'élève.

(...)

Il est interdit de stationner en voiture ou de s'arrêter sur les passages protégés devant les entrées avenue des Peupliers. Des places de parking sont à disposition afin de déposer les enfants dans le respect des règles de sécurité.

Concernant le point « récompenses et sanctions » :

Les manquements au Règlement intérieur de l'école (traduit pour les enfants d'élémentaire dans la charte de l'école) et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

Pour répondre à la question des parents d'élèves sur le droit à l'image et la publication des photos de leur enfant, Mme Hauteceur précise que la case cochée en début d'année sur la fiche de renseignement, permet de donner une indication générale sur l'autorisation de prise de vue pendant les activités scolaires. Or l'utilisation de cette prise de vue doit faire l'objet d'une demande explicite. Par exemple, pour alimenter son blog, Mme Quenez, recueillie en début d'année, après avoir présenté son projet à l'ensemble des parents lors de la réunion de rentrée, l'autorisation d'utilisation des images prises de ses élèves. Un élève dont les parents n'auraient pas fourni d'autorisation, verrait alors son image floutée, à défaut serait absent des prises des vues.

Il n'existe pas encore officiellement d'ENT comme au collège, mais il semblerait que des conventions soient en passe d'être signées entre l'Education Nationale et les communes qui aurait l'opportunité d'acheter, ou pas, ce type d'application.

7. Sécurité :

Comme chaque année, des exercices obligatoires relatifs à la sécurité des écoles sont programmés. Une note d'information a été transmise aux familles début octobre :

SECURITE A L'ECOLE

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Ainsi, chaque année les élèves sont sensibilisés aux postures qu'il convient d'adopter en cas de situation d'urgence :

Un premier exercice (lié aux risques d'intrusion) aura lieu le **mardi 15 octobre**.

Un deuxième exercice (Risques Majeurs) sera organisé **dans le courant du mois de mars**.

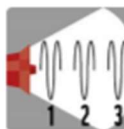
De même, un premier exercice (annoncé et préparé) d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le 13 septembre et un second (non annoncé) aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu :Mhz
FRÉQUENCE France Info :Mhz
FRÉQUENCE France Inter :Mhz
(à compléter)
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
.....Mhz
(à compléter)



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Dans le cadre de la mise en place du PPMS, le conseil d'école a pointé la nécessité d'installer un système d'alarme adapté, dont la sonnerie soit distincte de celle de l'évacuation incendie, audible par tous et déclenchable de plusieurs endroits stratégiques. La commune a répondu à cette demande et a présenté aux directrices des écoles publiques de la ville, lors d'une réunion en mairie le 15 octobre dernier, un système d'équipement d'alerte dans les écoles, qui semble répondre aux différentes exigences de sécurité.

Ainsi les écoles seraient prochainement équipées de sirènes spécifiques déclenchées au moyen de télécommandes individuelles, une par enseignant ou par classes. Ces télécommandes permettent de déclencher l'alerte à tout moment de l'endroit où on se trouve. Un système complémentaire de déclenchement par boîtiers fixes est également prévu. Une signalisation sonore au moyen de sirènes permettrait d'alerter l'ensemble des personnes présents sur le site et disposent de flash lumineux intégrés.

De plus, ce système propose également la possibilité d'inclure la diffusion d'un signal sonore pour marquer les horaires de début et de fin de cours (récréations). Cela répondrait effectivement à une demande récurrente de l'équipe qui subit un système de sonnerie actuellement assourdissante et inefficace.

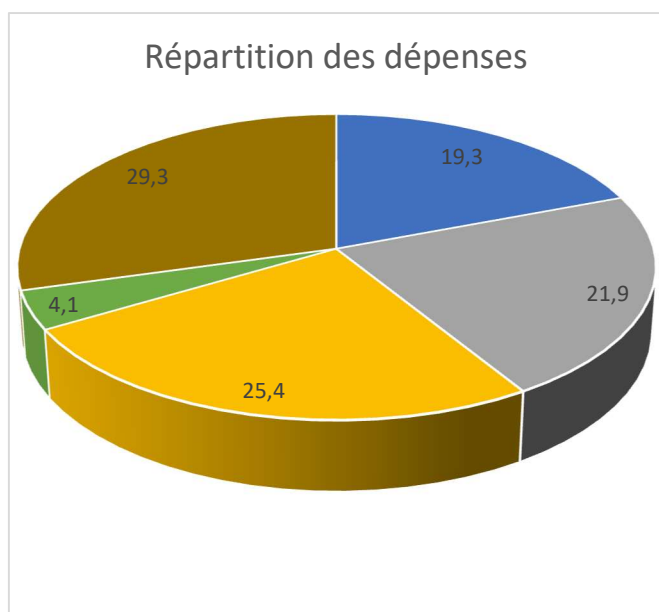
Concernant la sécurité aux abords de l'école, les représentants des parents d'élèves déplorent « nombres de comportements à risques des parents le matin : dépose minute entre autres ». Cette question a en effet été portée à la connaissance de Mme le Maire par Mme Hautecoeur, qui avec ses collègues constatent trop souvent que les règles de civilité et de sécurité que l'école essaie d'inculquer aux élèves sont mises à mal par certains parents ? Des parents s'arrêtent systématiquement devant la grille sur le passage piéton pour déposer leur enfant. Mme Fontaine, enseignante de CP, ajoute qu'elle a même été prise à partie de façon excessivement agressive par une maman qui n'a pas supporté qu'on lui fasse remarquer les places de parking à proximité et disposition au lieu de s'arrêter sur le passage protégé.

Les parents d'élèves suggèrent une action de sensibilisation et demandent si un panneau de signalisation lumineux rappelant que le dépose minute est interdit pourrait être installé par la mairie. Mme Demuys prend note de la

demande, relayée par l'équipe enseignante. M. Houbroun, parent d'élève, ajoute qu'une présence régulière de la police serait plus efficace. Mme Hautecoeur précise avoir déjà contacté la police municipale à ce sujet.

8. Bilan de la coopérative :

SORTIES:	ENTREES:		%
Fonctionnement école		3 461,04 €	19,3
	Subventions mairie	2 756,95 €	
Projets culturels (visites, ateliers...)		3 928,00 €	21,9
Transport		4 568,90 €	25,4
	Subventions mairie	5 436,38 €	
Cotisation OCCE		736,75 €	4,1
	Opération photo	2 272,00 €	
	Kermesse	2 000,00 €	
	Dons des familles	5 381,39 €	
Coop classe		5 270,00 €	29,3
Total sortie		17 964,69 €	100%
Total entrée		17 846,72 €	
Dépenses supportées sur l'année		117,97 €	



Mme Hautecoeur précise que la coopérative de l'école fonctionne grâce :

- aux subventions de la commune qui financent une grande partie des dépenses de fonctionnement de l'école et des projets de classe (sorties, visites, ateliers, animations...),
- aux opérations à bénéfice comme les traditionnelles photos de classe ou la kermesse de fins d'année
- et aux participations volontaires des familles, dont l'intégralité est répartie pour les 16 classes qui peuvent ainsi acheter en fonction de leurs projets annuels, des livres, des albums, du petit matériel pédagogique...etc.

9. Projets d'école et projets de l'année :

Mme Hautecoeur présente dans un premier temps les projets communs à tous les niveaux de l'école.

- Poursuite du projet éco citoyen sur le tri et la revalorisation des déchets, en partenariat avec :

- la MEL : venue du bus info tri à l'école, animations et visites des centres de tri et de revalorisation énergétique d'Halluin et de Marquette Lez Lille
- la maison du Papier à Esquerdes où se rendront les classes de CP
- la commune et notamment les services propreté et environnement.

Un courrier a été adressé à Mme le Maire afin d'envisager un travail commun avec ces services pour installer des poubelles adaptées au tri et au recyclage pour le papier dans les classes, mais aussi dans les cours avec l'idée de « fabriquer » des poubelles de tri et la possibilité de créer un compost pour l'exploiter ensuite dans le potager. Il est question également d'organiser des nettoyages de cour ponctuellement avec le camion propreté de la ville, en plus des opérations plus régulières organisées au sein des classes (élémentaires).

- **Projet d'aménagement des espaces :**

- **Extérieurs :** avec le projet d'aménagement des cours. La question de la réfection des enrobées est posée par les représentants des parents d'élèves. C'est en effet un point récurrent abordé en conseil d'école et la demande a été portée cette année au budget par l'équipe enseignante. Cette première étape semble essentielle avant d'envisager des tracés de jeux ou la pose de nouvelles infrastructures pour les activités récréatives. Concernant l'aménagement d'un espace détente, qui avait été évoqué lors de précédents échanges en conseil, il ne semble pas à ce jour opportun d'y donner suite, en tous les cas sous la forme d'une salle aménagée à cet effet. Il n'y a de salles disponibles qu'aux étages et donc difficilement gérables au niveau de la surveillance entre les passages aux toilettes et les allées et venues dans les couloirs ; mais surtout l'équipe souligne l'importance de sortir s'aérer un quart d'heure pour les enfants, d'autant plus qu'une partie de la cour est dédiée aux jeux calmes. Il faudrait donc réfléchir à l'aménagement d'un espace détente au sein même de la cour ou des préaux. Si les parents d'élèves font part de leur envie de participer à ce projet, l'équipe précise que ce sont également et surtout les élèves qui vont être force de propositions. Les conseils d'élèves mis en place cette année permettront de faire émerger leurs idées et propositions.
- **Intérieurs :** avec le projet de repenser les espaces pédagogiques et d'aménager un espace collaboratif dédié au travail d'équipe.

Mme Hautecœur précise qu'à ce titre il est au préalable nécessaire de faire point avec la commune sur la faisabilité de certains travaux et investissements.

Pour répondre à la question des parents d'élèves sur la possibilité pour eux de disposer d'un espace de stockage pour l'APE et les Peupliers en Fête, la directrice propose la salle du RDC, côté aile droite du bâtiment élémentaire. L'association des Peupliers en Fête stocke actuellement son matériel dans une salle du 1^{er} étage. Cette dernière devrait être récupérée pour y ranger les archives de l'école et l'ensemble du matériel pédagogique, à ce jour répartis dans diverses salles du bâtiment (BCD, salles de classe inoccupées, Salle des maitres, salle vidéo...).

- **Projet de Portes Ouvertes en fin d'année scolaire :**

L'équipe enseignantes souhaiterait cette année clôturer l'année scolaire de façon festive sous une autre forme que les traditionnelles danses sur le podium et organiser une fin d'après-midi Portes Ouvertes le vendredi 19 juin 2020 à partir de 16h30. Cette Porte Ouverte serait l'occasion de finaliser et exposer à la communauté de parents d'élèves les projets des classes menés tout au long de l'année. La manifestation pourrait ainsi se prolonger par une grande auberge espagnole ou barbecue avec jeux de kermesse et autres festivités qui viendraient célébrer la plus longue soirée de l'année et le passage à l'été. Cela sera donc proposé, discuté et construit en lien avec les associations de parents d'élèves ainsi que l'association CAP du périscolaire que l'école souhaiterait mêler au projet.

L'équipe enseignante présente, niveau par niveau, ses projets pour l'année scolaire 2019/2020 :

Maternelle :

Travail sur le thème de la gourmandise et de la cuisine en lien avec le projet musique.

Ateliers « Ruches à l'école » avec l'association « Les mûres ont des abeilles »

Sortie à la ferme

Sortie « cueillette » à la ferme du Paradis à Seclin

Le projet de liaison avec les crèches de la commune s'intensifie cette année avec 3 visites des petits programmées sur l'année. La dernière visite sera consacrée exclusivement aux enfants du secteur, amenés à être inscrits à l'école des Peupliers.

CP :

Travail autour des 5 sens

Sortie au forum des sciences à Villeneuve d'Ascq

Visite guidée à l'hospice Comtesse à Lille

Sortie à la ferme d'Anaïs à Quesnoy Sur Deûle

CE1 :

Sortie au musée du terroir à Villeneuve d'Ascq

Sortie au Musée d'histoire Naturelle à Lille

Sortie de fin d'année au pré du Hem

CE2 :

Participation au festival des courts métrages au Palais des Beaux-Arts à Lille

Projet musique mené sur le thème de la « Communication »

Sortie au forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq

Sortie au Parc d'Olhain

CM1 :

Projet musique mené sur le thème des chansons contemporaines et des percussions

Sortie au Planétarium de Villeneuve d'Ascq

Visite guidée au Palais des Beaux-Arts de Lille

Visite thématique sur le Moyen Age au musée Arkéos à Douai

Visites (x2) au musée d'Histoire Naturelle de Lille

CM2 :

Participation au festival des courts métrages au Palais des Beaux-Arts de Lille

Sortie à Lewarde

Journée à Bruxelles avec visite du Parlement européen dans le cadre d'un projet annuel de créations de mini commissions d'élèves en charge d'un sujet thématique. Une commission inter générationnelle réunit à ce titre un petit nombre d'élèves qui mènent un travail en liaison avec l'EPAD du Clos Fleuri de Saint André.

Sortie de fin d'année au bowling en liaison avec les élèves de L'école Curie Ferry en vue de l'entrée au collège

Journée de rencontres et d'échange avec le collège Jean Moulin lors du cross de début d'année, d'une invitation à « Une journée découverte : spectacle de Noël et rencontre primaire/collège » préparée par les 6^e de Jean Moulin le 17 décembre 2019 et du concours « Calculatrice » organisé dans les salles pupitres du collège.

Mme Gousseau, représentante des parents d'élèves et présidente de l'APE, ajoute que l'opération vente de brioches et le goûter de Noël offert aux enfants de l'école sont prévus pour le 13 décembre prochain.

Mme Hautecoeur revient alors sur les deux autres actions proposées par les Associations de parents d'élèves :

- Celle d'une opération « Peupliers clean up » un samedi matin d'automne hiver. Cela paraît redondant avec ce qui est déjà entrepris sur le temps scolaire et en partenariat avec les services propreté de la ville, et peu exploitable sur une matinée entière car une seule classe ne met en moyenne qu'une vingtaine de minutes pour ramasser l'ensemble des déchets restés des cours, sans oublier que ces dernières sont nettoyées tous les mercredis par les agents d'entretien de la ville.
- Organisation d'un cross un samedi matin au printemps avec les enfants, leurs parents et l'équipe éducative. L'équipe souhaiterait garder la formule du « cross école » expérimentée depuis quelques années maintenant qui réunit tout les classes d'élémentaire sur une demi-journée banalisée à cet effet. L'évènement engage les élèves de CM2 au niveau de l'organisation et les élèves d'ULIS chargés de préparer les collations, depuis l'achat des denrées jusqu'à leur distribution.

Mme Plume explique que l'idée de départ était plutôt sous la forme d'une matinée sportive et ludique organisée par les associations ayant pour but de récolter de l'argent au profit de l'école, et d'y convier les enseignants volontaires. Le projet est à finaliser.

10. Point sur les travaux :

Les parents d'élèves remercient la mairie pour les porte-vélos et trottinettes installés en élémentaire à la rentrée. Ils souhaitent savoir s'il est possible d'en installer un nouveau côté maternelle et d'installer un toit à celui d'élémentaire. A ces demandes, Mme Hauteceur ajoute que si le toit serait bienvenu côté élémentaire, l'ajout d'un porte vélos en maternelle n'est pas souhaitable et rappelle qu'il y a deux ans le conseil s'était prononcé, pour des raisons de sécurité, en faveur de l'enlèvement de la dalle béton en maternelle où étaient initialement installés quelques porte-vélos (demande exécutée par les services techniques). Les parents de maternelle qui viennent en vélo, ont la possibilité de le laisser du côté de la grille de la maternelle ou d'utiliser les porte-vélos côté élémentaire qui sont en nombre suffisant. Mme Demuys précise que la demande de toiture sera à étudier et qu'elle se charge de l'inscrire au prochain budget (mars avril).

Le conseil se tient informé de l'évolution des choses quant à l'entretien des gouttières côté maternel. L'engorgement de ces gouttières entraîne régulièrement des infiltrations au niveau de la toiture qui détériorent petit à petit plafonds, peintures et installations électriques ; en cas de fortes chutes de pluie certains espaces de la maternelle (BCD, petits toilettes et couloirs à proximité) sont inondés. Les parents et l'équipe craignent pour la sécurité du bâtiment et de ses occupants si rien n'est fait et que les dégâts continuent grandissants. Mme Demuys assure qu'un marché d'entretien a été lancé et qu'une offre devrait être déposée 12 novembre prochain ; de plus il est prévu que les services techniques viennent faire un état des lieux dans les jours à venir.

La question du chauffage a été traitée pendant les vacances d'été avec la réfection du réseau côté maternel par la société Dalkia. Les tuyaux de chauffages ne passent plus dans le vide sanitaire et ont été installés en façade arrière du bâtiment élémentaire. Le chauffage fonctionne à ce jour partout mais il reste encore la question de la régulation des températures à parfaire.

Les travaux de réfection de la cantine initialement prévus pour fin 2019, début 2020 sont repoussés. Les travaux d'étude pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité réduite ont été réalisés. Actuellement l'appel d'œuvre pour établir un cahier des charges précis concernant les travaux de l'office satellite (self) est en cours de finalisation et le lancement des travaux devrait se faire dans la foulée, pour les vacances de février si le marché est fructueux.

Fin du conseil à 20h40.

La présidente du conseil, Mme Hauteceur

La secrétaire de séance, Mme Batista